

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2024

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	15
<u>Absents excusés</u> :	2
<u>Absents</u> :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIRH, BUTON, CANTE, CANTIN, CURELY, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. MICHEL, MOULIERAC.

M. MICHEL a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Arrivée de M. MICHEL à 18h30

Absents : MM. DUPONT, SPERANZINI.

Secrétaire de séance : Madame ROSSI.

Délibération n° 2024.09.01

Objet : SDEEG Eclairage public / Lancement du projet Demande de subventions Fonds vert / Demande d'avance remboursable auprès du SDEEG

Madame la Maire explique qu'il est nécessaire et urgent de prévoir le renouvellement du parc d'éclairage public de la commune par le renouvellement en LED. Le SDEEG peut réaliser cette opération pour diminuer drastiquement la consommation d'énergie et pour protéger notre environnement. Actuellement la commune est toujours sous le régime forfaitaire mais en 2025 des compteurs devraient être installés et déclencher une consommation réelle par point lumineux.

Elle explique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert ainsi qu'une demande d'avance remboursable auprès du SDEEG.

Madame la Maire donne le détail du plan de financement prévisionnel en 3 phases 2025/2026/2027.

Le montant total des travaux est :

DEPENSES

- SDEEG

RECETTES

Fonds Vert

SDEEG / Autofinancement

TOTAL

MONTANTS

197 005,02 € HT

MONTANTS

39 401,00 € HT

157 604,02 € HT

197 005,02 € HT

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 033-213304850-20240916-DE2024_09_01-DE

Madame la Maire demande ensuite au Conseil municipal d'accepter le plan de financement prévisionnel précité et l'autoriser à demander la subvention prévue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** Madame la Maire à présenter une demande de subvention auprès de l'Etat.
- **AUTORISE** Madame la Maire à présenter une demande d'aide financière au SDEEG sous forme d'une avance remboursable pour le renouvellement de l'éclairage public.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 27 septembre 2024,
Agnès ALFONSO-CHARIOL
Maire de Sainte-Terre.